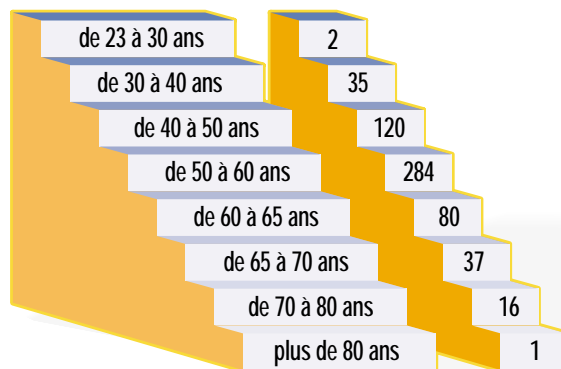


Les 577 députés de

Élue en juin 2002, l'Assemblée nationale de la XII^e législature se caractérise par un ancrage confirmé dans la réalité locale, une augmentation modeste, mais réelle, du nombre de femmes députées et une entrée en force des députés issus des secteurs de l'économie marchande.

→ 53 ans et 9 mois de moyenne d'âge

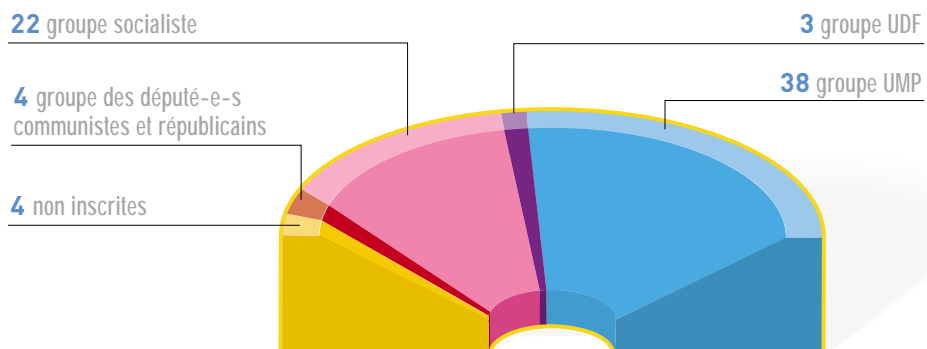
Avec 53 ans et 9 mois, les élus de juin 2002 s'inscrivent, du point de vue de la moyenne d'âge, dans la stricte continuité des députés de la législature précédente. Les quinquagénaires accentuent leur prédominance dans l'hémicycle, passant de 262 à 284.



Âge moyen :	53 ans
Député le plus jeune :	29 ans
Député le plus âgé :	81 ans
<small>(au 31/12/2002)</small>	

→ 16 juin 2002 : 71 femmes siègent à l'Assemblée

71 femmes élues au soir du 16 juin : l'Assemblée nationale se féminise sensiblement par rapport à la législature précédente, avec 17 sièges supplémentaires, mais reste néanmoins loin de la parité.



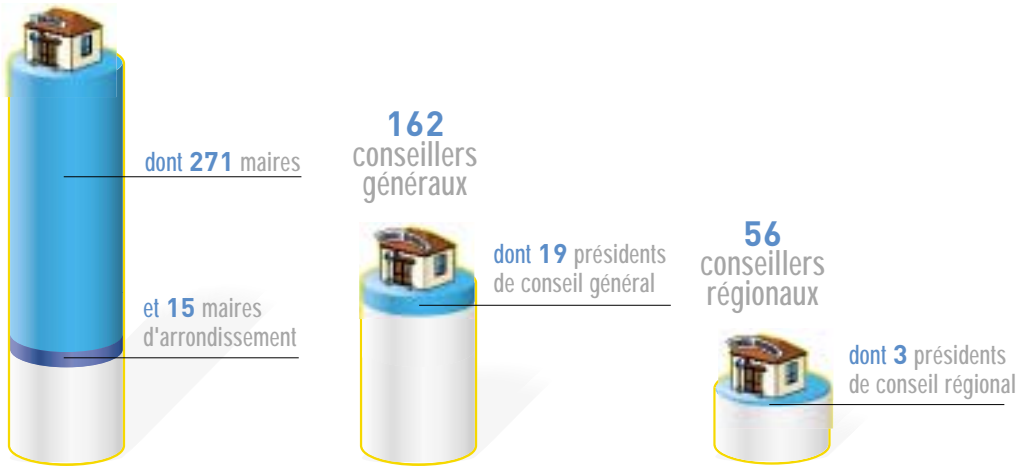
Jun 2002 :

la XII^e législature

→ 85% des députés ont un mandat local

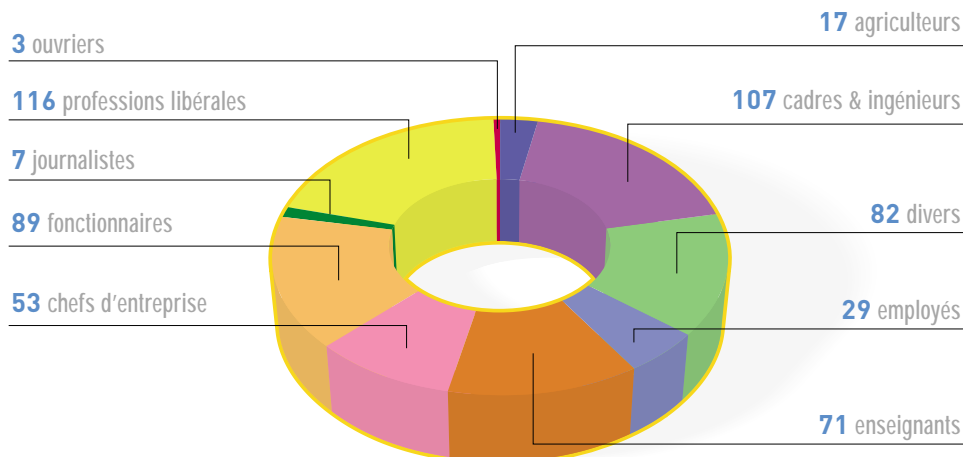
381
conseillers
municipaux

Avec près de 9 députés sur 10 exerçant un mandat de proximité, l'Assemblée nationale apparaît particulièrement ancrée dans les réalités locales.



→ Origine socioprofessionnelle des députés

La sous-représentation de certaines catégories socioprofessionnelles s'atténue légèrement par rapport à la précédente législature, avec une augmentation du nombre d'employés. Phénomène dominant : la nouvelle Assemblée s'enrichit d'un nombre accru de représentants issus de la vie économique (cadres, chefs d'entreprise, professions libérales). Le monde enseignant reste bien représenté, quoiqu'en légère diminution.



L'Assemblée organise l'accueil des députés



Dès le 10 juin, lendemain du premier tour, l'Assemblée se tient prête à accueillir les nouveaux députés.



Une mallette est remise à chaque député, contenant les insignes officiels nécessaires à l'exercice de ses fonctions : le baromètre, la cocarde et l'écharpe tricolore.



L'un après l'autre, les élus retirent la mallette marquée à leur nom.



Séance photo obligatoire pour illustrer le futur badge du député, sa carte d'identité et les notices et portraits officiels.